

nous pouvons le dire sans exagération aucune, au nom de la nature et de l'humanité, nous demandons si un Pape, si un Italien, si un citoyen, si un homme enfin peut être placé en dehors de toute loi naturelle, civile et humaine.

UNE PAROLE DELICATE ET TOUCHANTE

Un homme de cœur et de bien avait été dans une brillante situation et il avait toujours fait le plus noble usage de sa richesse. Atteint par des revers de fortune, il était tombé dans un état de gêne très-étroite. Ce qu'il regrettait surtout de son ancienne situation, c'était de ne pouvoir plus répandre ses générosités sur des œuvres qu'il n'avait cessé d'aimer. Et comme il exprimait un jour ce regret avec un accent mélancolique : « Il ne vous reste donc plus rien ? » lui dit l'ami avec lequel il s'épanchait : « Ah ! si, répondit-il, il me reste ce que j'ai donné. »

N'est-ce pas que c'est là une parole délicate et touchante ? Recueillons-la dans nos cœurs. Aussi bien, un jour vient pour chaque homme où tous les biens qu'il a gardés lui échappent et où il ne lui reste que ce qu'il a donné.

C'est le trésor du sacrifice, le seul qui survive à tous les autres. C'est aussi de ce trésor que les œuvres vivent, et c'est celui que Dieu se plaît le plus à bénir.

LA LOI DE L'EXPIATION

Qu'est-ce qu'un crime ? Tout crime a été une jouissance injuste, et comme on ne saurait détruire une chose que par son contraire, l'expiation sera nécessairement une souffrance injuste, c'est-à-dire, une souffrance outre mesure, une souffrance exceptionnelle, une souffrance que Dieu n'avait pas préparée à l'homme, que l'homme s'est faite de ses propres mains, et qui est en dehors du plan de la Providence.